

Le comité des subsides reprend sa séance.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL, 1965-1966

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

ADMINISTRATION

1 Administration centrale \$2,330,100 00

SERVICES D'HYGIÈNE

5 Administration, fonctionnement et entretien, y compris les subventions mentionnées dans le détail des affectations 7,175,200 00

10 Octroi de subventions à l'hygiène en général aux provinces, aux Territoires du Nord-Ouest et au Territoire du Yukon, d'après les modalités et les montants apparaissant au détail des affectations et selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année financière courante des engagements à concurrence de \$40,012,960 32,000,000 00

15 Octroi de subventions, pour la construction d'hôpitaux, aux provinces, aux Territoires du Nord-Ouest et au Territoire du Yukon, d'après les modalités et les montants apparaissant au détail des affectations et selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année financière courante des engagements à concurrence de \$28,073,332 20,000,000 00

SERVICES MÉDICAUX

20 Administration, fonctionnement et entretien, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables, à concurrence du total des sommes payables par les gouvernements des provinces et des Territoires, en vertu d'accords conclus, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, avec ces gouvernements relativement aux services de santé assurés aux habitants non indiens des réserves indiennes et non indiens et non esquimaux des Territoires 32,002,500 00

25 Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris paiements aux hôpitaux et autres institutions qui prennent soin des Indiens et des Esquimaux, comme contribution à la construction d'hôpitaux et d'installations connexes 5,050,000 00

SERVICES DES ALIMENTS ET DROGUES

30 Administration, fonctionnement et entretien 4,883,000 00

35 Construction ou acquisition de matériel 265,000 00